

GROUPE AFRICAIN 2021

Thème général

LA NUMÉRISATION AU SERVICE D'UNE REPRISE INCLUSIVE ET D'UNE CROISSANCE DURABLE

Préambule

La numérisation au service d'une reprise inclusive et d'une croissance durable, le thème retenu pour la réunion 2021 du Groupe africain qu'accueille le Burundi témoigne du fait que la technologie transforme rapidement les économies et les sociétés, et est le moteur de la croissance économique dans de nombreux pays. Les pays d'Afrique subsaharienne ont pris conscience que, pour pouvoir se développer au même rythme que les autres pays en développement et soutenir leur concurrence, la région doit accroître sa capacité de base de production d'électricité et étendre l'accès à l'électricité aux ménages et aux entreprises afin d'exploiter les avantages des technologies numériques en vue de promouvoir la croissance et la prospérité sociale.

Dans cette optique, les Gouverneurs africains débattront, lors de la réunion, de la disponibilité de l'énergie comme condition préalable à la numérisation et à l'exploitation des technologies numériques pour mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. Ils considéreront également les lacunes des politiques publiques et les déficits en matière énergétique qui empêchent les pays africains de mettre en place les systèmes solides nécessaires pour permettre à l'économie numérique de se développer et, ce faisant, de stimuler la croissance et de créer des emplois. Les Gouverneurs discuteront, à cette fin, des trois sujets suivants :

- i) Mobilisation de ressources pour l'infrastructure numérique
- ii) Renforcement des capacités dont dispose l'Afrique pour exploiter les possibilités offertes par la numérisation
- iii) Atténuation des risques liés au numérique et aux monnaies numériques des banques centrales (MNBC) pour garantir la sécurité de leur emploi, accroître la confiance et établir des sauvegardes.

Sujet de discussion 1 - Mobilisation de ressources pour l'infrastructure numérique

Note conceptuelle

La numérisation a cessé d'être une option pour devenir un impératif. Elle réduit les coûts, renforce l'efficacité et garantit l'inclusion. Il faut investir massivement et vite dans les infrastructures pour réaliser rapidement les ajustements, la transition et les adaptations requises par l'économie numérique. Pourtant, la pandémie a grevé les budgets de la plupart des pays africains qui doivent, de ce fait, procéder à des arbitrages judicieux entre différentes priorités et affecter les ressources limitées de manière équilibrée. Ils ne disposent dès lors, dans le meilleur des cas, que d'une marge de manœuvre budgétaire restreinte pour investir dans l'infrastructure numérique. La situation est bien plus grave dans les pays africains dont la dette représente en moyenne plus de 50 % de leur PIB. Dans ce contexte, la première question à examiner concerne la mobilisation de ressources financières en faveur de l'infrastructure numérique. Quelques solutions – interdépendantes et complémentaires – sont envisagées, au titre desquelles le soutien des institutions de Bretton Woods pourrait être sollicité. Ces solutions possibles sont présentées ci-après :

1. Financements publics

L'objectif consisterait à mobiliser les ressources nationales, notamment en faisant cesser les flux financiers illicites (FFI). Il serait demandé aux institutions de Bretton Woods de fournir un appui supplémentaire dans le but de consolider l'administration fiscale, de stimuler l'épargne, d'améliorer la qualité des investissements et d'accroître le taux de rendement des nouveaux investissements de manière à pouvoir gérer la dette et dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer des dépenses dans le secteur numérique. Ces institutions seraient aussi encouragées à promouvoir les technologies numériques afin de renforcer l'échange automatique d'informations fiscales, la gestion des finances publiques, les systèmes de lutte contre le blanchiment des capitaux, les contrôles douaniers et aux frontières, et d'accroître les capacités dont disposent les pays pour prévenir et combattre la fraude fiscale (en particulier dans le contexte de l'emploi illégal de prix de transfert), arrêter les flux financiers illicites et recouvrer les actifs volés. Les interventions de base consisteraient à soutenir les efforts déployés pour lutter contre la corruption et améliorer les audits, et à apporter une assistance dans l'élaboration des politiques axées sur la transparence des finances publiques, la fraude fiscale, la passation des marchés publics, la facilitation des échanges et les paiements transfrontaliers, la gestion des ressources naturelles (en particulier la passation de marchés et de contrats de service dans les industries extractives) et la réglementation de l'activité économique. Les institutions de Bretton Woods devraient en outre fournir leur appui au renforcement financier et institutionnel des entités publiques génératrices de revenus de manière à leur permettre d'accéder à des capitaux privés lorsqu'il n'est pas possible de conclure des PPP à part entière.

2. Investissements privés

Le Groupe de la Banque mondiale, en particulier IFC et la MIGA, sera instamment prié d'aider les autorités publiques africaines à réduire les risques des investissements dans les infrastructures numériques grâce aux différents instruments de financement qui présentent le plus d'attrait sur le plan commercial pour les investisseurs privés, notamment :

- **Les financements mixtes**, c'est-à-dire l'emploi simultané de ressources publiques et de financements à l'appui du développement pour encourager la participation du secteur privé

en offrant à ce dernier des incitations, telles que des subventions, garanties de revenus et aides financières.

- **La conversion des équipements en classe d'actifs** : processus dans le cadre duquel l'infrastructure devient une nouvelle classe d'actifs qui permet de restructurer les fonds investis dans les projets correspondants, notamment les prêts, en instruments financiers pouvant être négociés sur les marchés des capitaux.
- **Les partenariats public-privé (PPP)** : forme de financement de l'infrastructure donnant lieu à l'établissement de contrats de longue durée avec des partenaires privés. Il serait en particulier demandé à IFC et à la MIGA de contribuer à accélérer les processus entrepris pour alléger la réglementation des PPP de manière à faciliter la constitution de ce type de partenariat et d'attirer des investisseurs privés.

3. Réduction du fardeau grandissant de la dette

Il serait demandé au FMI d'alléger le fardeau grandissant de la dette des pays africains en procédant à des rachats volontaires de créances souveraines et en suspendant le service de la dette (aussi bien pour le principal que pour les intérêts). Cela permettrait de libérer des ressources supplémentaires et de créer la marge de manœuvre nécessaire pour faciliter le financement de l'infrastructure numérique. Il serait également demandé au FMI de procéder à des opérations de conversion de créances en faveur de l'infrastructure numérique, qui pourraient constituer, pour les pays africains, une source supplémentaire de financement des investissements dans ce domaine essentiel. Il sera proposé de convertir la dette extérieure des pays africains en versements annuels au Fonds pour l'infrastructure numérique (*Digital Infrastructure Fund* - DIF) qui sera créé à cette fin. Ce fonds devrait financer d'importants projets d'infrastructure numérique qui attireront des financements privés en réduisant les risques liés aux investissements dans ce domaine.

Sujet de discussion 2 - Renforcement des capacités dont dispose l'Afrique pour exploiter les possibilités offertes par la numérisation

Note conceptuelle

La pandémie de COVID-19 a accéléré le recours aux technologies numériques à un rythme et dans une mesure jusque-là inimaginables, dans pratiquement tous les domaines de la vie humaine. Ce faisant, elle a mis à nu le fossé considérable existant entre ceux qui ont accès à ces technologies et les autres. Ce fossé est particulièrement marqué en Afrique, où les trois quarts des 1,3 milliard d'habitants n'ont pas accès à l'Internet, ce qui limite la capacité de la région à proposer des solutions numériques alors même que la pandémie empêche d'assurer les services suivant les modalités habituelles. À cet égard, la pandémie a clairement montré que les dividendes de la transformation numérique ne sont ni automatiques ni répartis de manière équitable. Pour optimiser les avantages et atténuer les risques qui peuvent se poser, des mesures stratégiques volontaires doivent être prises afin de créer un cadre propice permettant de produire et transposer à plus grande échelle des solutions numériques adaptées offrant la possibilité de remédier aux problèmes de développement. Il est impératif de renforcer le capital humain des pays africains de manière à permettre à tous les

segments de la population de participer plus largement à l'économie numérique. Le renforcement des capacités des principaux intervenants de l'écosystème de l'économie numérique offre de surcroît la possibilité de tirer parti de la numérisation pour transformer les économies africaines et améliorer le bien-être des populations du continent. Il est possible d'atteindre cet objectif de deux manières différentes :

a) Rendre le cadre stratégique et réglementaire plus favorable

Soucieux de promouvoir leur reprise économique et d'assurer leur prospérité à long terme, les pays africains procèdent de plus en plus à des réformes stratégiques et réglementaires destinées à mettre en place des systèmes sociaux et économiques capables de résister aux conditions de l'après-pandémie. Cette dernière offre aux responsables de l'action publique africains, la possibilité de s'employer à créer un environnement porteur en établissant des cadres stratégique, juridique et réglementaire adaptés favorisant le développement et l'élargissement de solutions numériques, et permettant de protéger les droits de propriété intellectuelle et les données personnelles, s'attaquer à l'inefficacité et concevoir des systèmes d'alerte précoce capables de détecter d'éventuels risques cybernétiques. Ces décideurs disposent d'un temps relativement court pour mener les réformes appropriées qui permettront au continent de profiter du processus de numérisation induit par la COVID-19. Il conviendrait d'encourager le Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre de la mise en œuvre du programme qu'il a établi pour « reconstruire en mieux », à donner la priorité à des réformes ayant pour effet d'accélérer la numérisation qui, utilisée à bon escient, pourrait galvaniser les transformations économiques dans l'Afrique de l'après-pandémie. Le Groupe de la Banque mondiale dispose d'instruments axés sur les réformes qu'il peut utiliser pour aider les pouvoirs publics, les consommateurs et les entrepreneurs africains à créer un environnement stratégique, juridique et réglementaire qui leur permettra de prospérer à l'ère de la quatrième révolution industrielle.

b) Développer la culture, les compétences et l'entrepreneuriat numériques

Le développement de la culture et des compétences numériques, notamment dans le domaine financier, d'une grande partie de la population africaine, pourrait avoir des retombées bénéfiques sur d'autres secteurs économiques. Lorsqu'une population maîtrise et est capable d'utiliser les outils informatiques, il est dès lors possible de concevoir des solutions numériques et services électroniques, de les adopter, les utiliser et en élargir la portée. Cela a pour effet de stimuler la demande de services numériques, de promouvoir l'entrepreneuriat numérique et de préparer les citoyens aux emplois de l'avenir, qui se créeront plus vite que prévu du fait de la pandémie. Pour optimiser les compétences et la culture numériques, il faut cependant investir davantage dans des compétences complémentaires, notamment celles acquises au travers des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'innovation étant le moteur de la quatrième révolution industrielle, le succès des efforts déployés passe par le renforcement des capacités institutionnelles et le développement de l'ensemble des compétences nécessaires pour impulser et soutenir les innovations et créer un cadre porteur pour les affaires. Les autorités africaines sont encouragées à collaborer activement avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour intégrer l'éducation numérique et l'innovation dans les programmes d'études à tous les niveaux – y compris dans la formation technique et professionnelle (TVET). Les pays africains devraient également s'employer, avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale, à améliorer la formation en cours d'emploi ordinaire et l'apprentissage à distance de manière à faciliter l'adoption

rapide et l'utilisation efficace des technologies et des solutions numériques. Il sera important de veiller à ce que les compétences numériques acquises répondent effectivement à la demande du marché de l'emploi pour aider les entrepreneurs à développer leurs activités et à promouvoir la croissance économique.

Sujet de discussion 3 – Services financiers et monnaies numériques - possibilités, risques et mesures de sauvegarde pour une meilleure adaptation

Note conceptuelle

La numérisation offre la possibilité de promouvoir une croissance inclusive en favorisant des gains d'efficacité et l'amélioration des systèmes de paiement, à condition d'être dûment planifiée et gérée. Par ailleurs, le recours aux outils numériques peut accompagner la mise en œuvre de la politique budgétaire en améliorant la collecte de données, l'efficacité de la prestation des services publics et la mobilisation des ressources nationales. La numérisation permet également de renforcer le cycle de la gestion des finances publiques en améliorant la planification, l'exécution et le suivi budgétaires. Elle est aussi un moyen d'accroître l'inclusion financière, en particulier en Afrique où plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas de compte en banque. Les évolutions et les pratiques actuelles montrent toutefois que les processus de numérisation se poursuivent à des rythmes variables à travers le monde, et continuent de poser des difficultés et des risques pour la stabilité financière et les économies dans leur ensemble. Les risques dépendent du degré de développement de l'infrastructure numérique, du niveau de perfectionnement des systèmes de paiement, de la robustesse des politiques monétaires, financières et de change, ainsi que de l'existence et de l'application adéquate de mesures de cybersécurité et de protection des données personnelles. Dans le cadre de cette session, les Gouverneurs évoqueront les problèmes et solliciteront un appui au titre des mesures de lutte contre les risques qu'ils prévoient de rencontrer ou qu'ils rencontrent par suite des avancées numériques, en particulier les risques associés aux services financiers numériques, y compris la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et les « stable coins » mondiaux (cryptomonnaie anti-volatilité).

Les banques centrales du monde entier ont, à des degrés divers, de plus en plus recours aux monnaies numériques de banque centrale, et progressent du stade des études théoriques à celui d'une utilisation effective de ces dernières. Les autorités monétaires continuent toutefois de se heurter à de multiples défis dans le cadre de l'évolution de leurs pratiques en ce domaine. L'utilisation plus généralisée des monnaies numériques de banque centrale et des « stable coins » de portée mondiale dépend de plusieurs facteurs nationaux et régionaux, notamment le fait que ces monnaies soient étrangères ou non et le degré d'harmonisation des politiques monétaires et financières des pays pairs de la région. Les monnaies numériques étrangères de banque centrale et les « stable coins » mondiaux peuvent nuire à l'efficacité des politiques monétaires et financières si des cadres réglementaire et opérationnel adéquats ne sont pas mis en place pour les opérations financières. Étant donné la facilité avec laquelle il est possible de les obtenir et la faiblesse des coûts de transaction correspondants, ces monnaies numériques peuvent renforcer la substitution de monnaies et encourager l'internationalisation monétaire dans les pays dollarisés. Par ailleurs, tout pays décidant de donner cours légal à une monnaie numérique étrangère de banque centrale et aux

« stable coins » mondiaux doit peser les avantages de cette mesure — l'atténuation des pertes liées à l'intervention des banques correspondantes et le raccourcissement des chaînes de paiement — par rapport aux risques inhérents. Parmi ces risques figurent ceux liés à l'intégrité financière en raison de l'asymétrie croissante des devises, l'augmentation des flux financiers illicites et les difficultés de financement résultant du remplacement des dépôts bancaires par les sources de fonds plus volatiles vers lesquelles se tournent les banques pour compenser la perte de dépôts, ou encore le développement des banques « de l'ombre ».

Le recours accru à des monnaies numériques, en particulier les monnaies numériques étrangères de banque centrale et les « stable coins » mondiaux, peut réduire l'efficacité de la politique monétaire, en particulier celle des mesures de gestion des flux de capitaux. Bien qu'elles soient généralement rares, les mesures d'atténuation restent essentielles pour garantir que les autorités nationales et régionales (dans le cas d'une union monétaire) continuent de mener des politiques monétaires indépendantes et de contrôler les conditions financières. L'application de technologies numériques dans les domaines de la réglementation et de la supervision (« RegTech » et « SupTech ») offre aux autorités les moyens d'assurer le respect des règles, mais peut aussi accroître les risques lorsque la réception et la fiabilité des signaux sont faibles. Cela est fréquemment le cas dans les pays en développement et à faible revenu, comme l'ont montré les efforts de collaboration virtuelle menés durant cette période de turbulences.

Il est essentiel, dans le cas de l'Afrique subsaharienne, de régler la question de l'interopérabilité des systèmes qui permettra d'assurer une concurrence plus robuste entre les plateformes ainsi que des tarifs abordables en limitant le pouvoir de monopole ; la mise en place de structures adéquates pour les MNBC et leur emploi approprié, parallèlement à la réglementation de l'utilisation des « stable coins », peut s'avérer très utile à cet égard. Il est aussi impératif de formuler des règles ou réglementations applicables aux « stable coins » et aux services fintech sur les médias sociaux et d'autres plateformes électroniques. La cybersécurité dans le secteur financier est un autre domaine d'importance cruciale. La cybercriminalité s'accroît en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, les communautés de cybercriminels se développant dans ces régions plus rapidement que partout ailleurs¹. Cette extrême vulnérabilité en matière de cybersécurité s'explique par le fait que les transactions relatives aux services financiers numériques sont souvent effectuées à partir d'appareils non sécurisés et sur des lignes de transmission qui n'ont pas été conçues pour assurer la sécurité des transactions financières.

Nous soulignons également, comme l'a indiqué l'Union africaine dans sa « Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 », l'importance d'une coordination étroite pour assurer l'exécution efficace et efficiente du programme d'action numérique devant permettre au continent de tirer parti des avantages de la numérisation. Grâce à cette dernière, la région devrait notamment pouvoir remédier aux inégalités et aux disparités entre les femmes et les hommes dans l'accès mobile, améliorer l'accès à des technologies d'un coût abordable, promouvant ainsi l'inclusion financière, tout en mettant en place des structures de gouvernance destinées à réduire les risques correspondants. Il importe de s'employer à renforcer les capacités technologiques, réglementaires et de supervision des pays membres pour les doter des moyens de déceler et d'atténuer les risques, y

¹ https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/cyber_security_paper_november2019.pdf

compris les risques de cyberattaque et de fraude. L'approche attentiste actuelle adoptée par certains n'est pas acceptable, car elle crée une fracture numérique et laisse certaines régions à la traîne.